



Tél. +41 31 327 17 17
www.bdo.ch
bern@bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

À l'Assemblée générale d'

Amnesty International - Section Suisse

Speichergasse 33
3011 Berne

Rapport sur l'Audit des Comptes Consolidés 2025

(pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025)

le 24 mars 2026

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale d' Amnesty International - Section Suisse, Berne

Rapport sur l'Audit des Comptes Consolidés

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés d'Amnesty International - Section Suisse (l'Association), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport d'activité ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Consolidés" de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport d'activité, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Comité relatives aux Comptes Consolidés

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et sont conformes ainsi qu'aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre

l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'Association à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider l'Association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse:

<https://expertsuisse.ch/rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art 69b CC, en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Berne, le 24 mars 2026

BDO SA

Laurence Gilliéron

p.m. Matthias Iseli

Réviseur responsable
Experte-réviser agréée

Annexe
Comptes consolidés

AMNESTY INTERNATIONAL



COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS 2025

SOMMAIRE

BILAN	2
COMPTE D'EXPLOITATION	3
TABLEAU DE FINANCEMENT	4
TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL	5
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	6

BILAN

En CHF 1 000	Annexe	31.12.25	31.12.24	Variation en données abs.	Variation en %
ACTIFS					
Liquidités		8 966	9 058	-92	-1
Actifs cotés en bourse détenus à court terme	1	2 375	2 309	66	3
Créances résultant de livraisons et prestations	2	395	283	112	39
Autres créances à court terme	3	2 582	2 306	276	12
Comptes de régularisation d'actifs	4	118	27	91	335
Actifs circulants		14 437	13 984	453	3
Immobilisations financières	5	18	18	0	0
Immobilisations corporelles	6	62	103	-41	-40
Immobilisations incorporelles	6	275	237	39	16
Actifs immobilisés		355	358	-2	-1
TOTAL ACTIFS		14 792	14 342	450	3
PASSIFS					
Dettes résultant de livraisons et prestations	7	1 284	1 486	-202	-14
Dettes à court terme rémunérés	8	3	28	-25	-89
Autres dettes à court terme	9	80	134	-54	-41
Comptes de régularisation de passifs	10	642	244	398	163
Capitaux étrangers à court terme		2 010	1 893	117	6
Capitaux des fonds		56	-	56	n.a.
Capitaux de l'organisation		12 726	12 449	277	2
TOTAL PASSIFS		14 792	14 342	450	3

COMPTE D'EXPLOITATION

En CHF 1 000	Annexe	Comptes 2025	Comptes 2024	Variation en données abs.	Variation en %
PRODUIT D'EXPLOITATION					
Dons		17 648	16 835	813	5
Legs		2 183	1 213	970	80
Contributions de fondations		417	354	63	18
Autres contributions		305	159	146	92
Dons et contributions non liés	11	20 553	18 561	1 992	11
Dons		251	330	-79	-24
Contributions de fondations		2 048	1 249	799	64
Contributions des pouvoirs publics		12	30	-18	-60
Autres contributions		421	231	190	82
Dons et contributions liés	12	2 733	1 841	892	48
Produit net résultant des livraisons et prestations	13	599	667	-69	-10
TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION		23 884	21 069	2 815	13
CHARGES D'EXPLOITATION					
Contributions et allocations versées	14	9 330	7 037	2 294	33
Frais des projets et des appels de dons		6 479	6 686	-207	-3
Charges de personnel	15	6 728	7 221	-493	-7
Autres charges d'exploitation		991	955	36	4
Amortissements		83	98	-15	-15
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		23 612	21 997	1 615	7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		273	-928	1 200	n.a.
Charges financières		73	77	-4	-5
Produits financiers		133	131	2	2
RÉSULTAT FINANCIER		60	54	7	12
Charges extraordinaires		-	-	-	-
Produits extraordinaires		1	1	-0	-42
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		1	1	-0	-42
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		333	-873	1 206	n.a.
Diminution (+) / Augmentation (-) du capital des fonds		-56	-	-56	n.a.
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION		277	-873	1 150	n.a.
Diminution (+) / Augmentation (-) du capital de l'organisation		-277	873	-1 150	n.a.
RÉSULTAT APRÈS L'ÉVOLUTION DU CAPITAL		-	-	-	-

TABLEAU DE FINANCEMENT

En CHF 1 000	Comptes 2025	Comptes 2024
FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
Résultat avant variation du capital de l'organisation	277	-873
Évolution du capital des fonds	56	-
Amortissements	83	98
Diminution (+) / Augmentation (-) Actifs cotés en bourse détenus à court terme	-66	-63
Diminution (+) / Augmentation (-) Créances résultant de livraisons et prestations	-112	62
Diminution (+) / Augmentation (-) Autres créances à court terme	-276	-447
Diminution (+) / Augmentation (-) Comptes de régularisation d'actifs	-91	-1
Diminution (-) / Augmentation (+) Dettes résultant de livraisons et prestations	-202	89
Diminution (-) / Augmentation (+) Dettes à court terme rémunérés	-25	-64
Diminution (-) / Augmentation (+) Autres dettes à court terme	-54	4
Diminution (-) / Augmentation (+) Comptes de régularisation de passifs	398	-98
TOTAL FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-11	-1 293
FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Investissements (-) Immobilisations financières	-0	-0
Désinvestissements (+) Immobilisations financières	-	3
Investissements (-) Immobilisations corporelles	-18	-41
Désinvestissements (+) Immobilisations corporelles	-	-
Investissements (-) Immobilisations incorporelles	-63	-212
Désinvestissements (+) Immobilisations incorporelles	-	-
TOTAL FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	-81	-251
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-92	-1 544
VÉRIFICATION DE LA VARIATION DES LIQUIDITÉS		
État des disponibilités au 01.01.	9 058	10 603
État des disponibilités au 31.12.	8 966	9 058
TOTAL VARIATION DES LIQUIDITÉS	-92	-1 544

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

En CHF 1 000	Situation au 01.01.25	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Situation au 31.12.25
CAPITAL DES FONDS					
Human Rights Relief	-	1 208	-	1 151	56
Éducation aux droits humains	-	-	-	-	-
Amnesty International Ltd. restricted	-	1 525	-	1 525	-
TOTAL CAPITAL DES FONDS	-	2 733	-	2 676	56
CAPITAL DE L'ORGANISATION					
Capital libre	12 449	277	-	-	12 726
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION	12 449	277	-	-	12 726

En CHF 1 000	Situation au 01.01.24	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Situation au 31.12.24
CAPITAL DES FONDS					
Human Rights Relief	-	1 043	-	1 043	-
Éducation aux droits humains	-	3	-	3	-
Amnesty International Ltd. restricted	-	795	-	795	-
TOTAL CAPITAL DES FONDS	-	1 841	-	1 841	-
CAPITAL DE L'ORGANISATION					
Capital libre	13 322	-	-	873	12 449
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION	13 322	-	-	873	12 449

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES COMPTABLES ET DONNÉES SUR L'ASSOCIATION

NOM, SIÈGE ET FORME JURIDIQUE DE L'ORGANISATION

Amnesty International – Section suisse (désignée ci-après la Section suisse), dont le siège est à Berne, a la forme juridique d'une association selon les art. 60ss. du Code Civil.

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes des Swiss GAAP FER 21. Les comptes, ainsi établis selon les principes de Swiss GAAP FER, sont également conformes aux règles statutaires et de droit commercial sur le bouclage des comptes.

Le bouclage des comptes a été établi conformément aux recommandations de Swiss GAAP FER, ce qui implique que les comptes annuels présentent la situation réelle (True & Fair View) du capital, des produits financiers et des recettes. Ce principe de présentation des comptes ainsi que d'autres dispositions de Swiss GAAP FER peuvent, suivant les circonstances, être contraires aux dispositions du Code des obligations. Si une telle situation se présente, les méthodes d'établissement du bilan et d'attestations comptables choisies correspondent aux deux systèmes légaux, sans pour autant s'écarter des prescriptions existantes.

Les postes des bouclages sont évalués sur la base de la monnaie fonctionnelle. Les comptes annuels sont présentés en francs suisse (CHF).

Tous les montants figurant dans les comptes annuels sont arrondis aux 1000 CHF ; toutefois, les calculs sont réalisés avec les chiffres non-arrondis, ce qui peut entraîner des différences d'arrondis.

PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les principes d'évaluation répondent aux prescriptions de Swiss GAAP FER et au Code des obligations.

Liquidités :	Valeur nominale. Les monnaies étrangères sont converties au cours fiscal à la date d'établissement du bilan.
Titres :	Valeur actuelle ressortant de l'extrait de dépôt, au jour d'établissement du bilan. Les gains et les pertes de valeur réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.
Créances résultant de livraisons et prestations :	Valeur nominale, en tenant compte des correctifs de valeur nécessaires.
Immobilisations financières :	Frais d'acquisition sous déduction des correctifs de valeur nécessaires.
Immobilisations corporelles & Immobilisations incorporelles :	Frais d'acquisition sous déduction des correctifs de valeur nécessaires. Les amortissements sont comptabilisés sur une durée d'utilisation probable suivante :
	Propriétés commerciales 10 ans
	Mobiliers et installations 10 ans
	Constructions mobilières 5 ans
	Machines et appareils 3 ans
	Matériel informatique 3 ans
	Logiciels 4 à 5 ans
Dettes :	Valeur nominale
Conversion de monnaies étrangères :	Les produits et les charges en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour. Les actifs et passifs en monnaie étrangère sont évalués au cours en vigueur à la fin de l'année. Les gains et pertes de cours qui en résultent sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. Les cours de l'administration fédérale des contributions sont appliqués.

ÉTENDUE ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

PRINCIPE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes annuels consolidés contiennent les comptes annuels de tous les groupes d'Amnesty. L'année comptable des groupes d'Amnesty consolidés est identique à l'année civile.

Les comptes consolidés sont établis en appliquant le principe de la consolidation complète. Cela signifie que les positions du bilan et du compte d'exploitation des unités qui doivent être consolidées sont entièrement intégrées dans les comptes consolidés, épurées des mouvements financiers internes.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes des groupes d'Amnesty ci-dessous sont consolidés. La grande majorité des groupes d'Amnesty ne possède pas la personnalité juridique. Les groupes d'Amnesty constitués en association sont spécialement indiqués.

Baden	Genève Groupe universitaire ¹	Solothurn
Basel 1	IHEID Genève ¹	St. Gallen ¹
Basel 2	Jura	St. Gallen Universitätsgruppe ¹
Bern	La Côte-Nyon	Tessin inkl. Universitätsgruppe ¹
Bern Frauenrechtsgruppe	Lausanne	Thurgau
Biel/Bienne	Lausanne Hautes écoles lausannoises ¹	Vevey
Burgdorf ¹	Liestal	Wil
Chablais Vaudois	Luzern	Winterthur
Chur	Montagnes Neuchâtel	Zug
Davos-Klosters	Morges	Zürich
Fribourg Universitätsgruppe	Nord Vaudois	Zürich English Speaking Group
Fürstentum Liechtenstein ¹	Rapperswil	Zürich Frauengruppe
Genève 1	Rheintal	Zürich-Schwamendingen
Genève 2	Rorschach	Queeramnesty
Genève anglophone	Saanenland	
Genève LGBTI	Sargans	

¹ Constitué en association

PRÉCISIONS REALTIVES AU BILAN

1 ACTIFS COTÉS EN BOURSE DÉTENUS À COURT TERME

Les investissements sous forme d'actifs cotés en bourse ci-dessous ont été réalisés en respectant le règlement de placement de la Section suisse, à une exception approuvée. Tous les investissements doivent contenir des aspects éthiques, sociaux et écologiques stricts, qui ne contreviennent pas aux valeurs défendues par Amnesty International.

En CHF 1 000	31.12.25	31.12.24	Variation en données abs.	Variation en %
Actions	621	471	150	32
Obligations	1 457	1 562	-105	-7
Immobilier	172	151	21	14
Investissements alternatifs	124	125	-0	-0
Total actifs cotés en bourse détenus à court terme	2 375	2 309	66	3

2 CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	31.12.25	31.12.24	Variation en données abs.	Variation en %
Tiers	90	124	-34	-27
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	305	159	146	92
Total créances résultant de livraisons et prestations	395	283	112	39

3 AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

En CHF 1 000	31.12.25	31.12.24	Variation en données abs.	Variation en %
Créances pour paiements par carte	61	98	-37	-37
Prêt Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	999	1 034	-35	-3
Prêt Amnesty sections (organisations affiliées)	-	16	-16	n.a.
Créances tiers	-	0	-0	n.a.
Impôt anticipé	9	15	-6	-40
Assurances sociales	83	16	68	432
Placement à terme fixe durée résiduelle > 90 jours	1 200	-	1 200	n.a.
Acomptes versés	229	1 127	-898	-80
Total autres créances à court terme	2 582	2 306	276	12

La Section suisse verse le salaire aux collaborateurices d'Amnesty International Ltd en poste à Genève. Durant l'année sous revue, les salaires se sont élevés à KCHF 962 (année précédente : KCHF 996). Ces dépenses figurent au bilan en tant que prêt à court terme en faveur d'Amnesty International Ltd.

Les activités d'Amnesty International Ltd. – Le Secrétariat international (SI) d'Amnesty – sont principalement financées par les contributions (liées à l'Assessment) des différentes Sections. La position acomptes versés inclut le versement d'une contribution liée à l'Assessment à hauteur de KCHF 899 en 2024.

4 COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIFS

En CHF 1 000	31.12.25	31.12.24	Variation en données abs.	Variation en %
Charges payées d'avance	15	14	0	2
Produits à recevoir	103	13	90	718
Total comptes de régularisation d'actifs	118	27	91	335

Le poste produits à recevoir comprend les prestations encore non facturées envers Amnesty International France (organisation affiliée) à hauteur de KCHF 4 en 2024.

5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En CHF 1 000	31.12.25	31.12.24	Variation en données abs.	Variation en %
Dépôt de garantie bureaux régionaux	18	18	0	0
Total immobilisations financières	18	18	0	0

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

En CHF 1 000	Situation au 01.01.25	Rentrées	Sorties	Amortissements	Situation au 31.12.25
Propriétés commerciales	1	-	-	1	1
Mobiliers et installations	55	5	-	13	47
Constructions mobilières	0	-	-	-	0
Machines et appareils	2	-	-	2	0
Matériel informatique	45	13	-	43	15
Logiciels	237	63	-	24	275
Total immobilisations corporelles et incorporelles	340	81	-	83	338

En CHF 1 000	Situation au 01.01.24	Rentrées	Sorties	Amortissements	Situation au 31.12.24
Propriétés commerciales	2	-	-	1	1
Mobiliers et installations	44	23	-	13	55
Constructions mobilières	0	-	-	-	0
Machines et appareils	5	-	-	2	2
Matériel informatique	69	18	-	42	45
Logiciels	64	212	-	40	237
Total immobilisations corporelles et incorporelles	184	254	-	98	340

7 DETTES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	31.12.25	31.12.24	Variation en données abs.	Variation en %
Tiers	938	1 314	-376	-29
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	337	160	177	110
Amnesty sections (organisations affiliées)	9	12	-3	-24
Total dettes résultant de livraisons et prestations	1 284	1 486	-202	-14

8 DETTES À COURT TERME RÉMUNÉRÉS

En CHF 1 000	31.12.25	31.12.24	Variation en données abs.	Variation en %
Dettes Établissement de carte de crédit	3	28	-25	-89
Total dettes à court terme rémunérés	3	28	-25	-89

9 AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

En CHF 1 000	31.12.25	31.12.24	Variation en données abs.	Variation en %
TVA	20	25	-5	-20
Assurances sociales	59	109	-51	-46
Obligations vis-à-vis du personnel	1	-	1	n.a.
Obligations vis-à-vis des tiers	0	-	0	n.a.
Total autres créances à court terme	80	134	-54	-41

10 COMPTES DE RÉGULARISATION DE PASSIFS

En CHF 1 000	31.12.25	31.12.24	Variation en données abs.	Variation en %
Charges à payer	362	24	337	1 379
Produits encaissés d'avance	-	5	-5	n.a.
Provision pour le solde vacances et le crédit d'heures supp.	281	214	66	31
Total comptes de régularisation de passifs	642	244	398	163

PRÉCISIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION

11 DONS ET CONTRIBUTIONS NON LIÉS

Les dons et les contributions non liés ne sont pas attribués à un projet spécifique et la Section suisse peut en disposer librement.

En CHF 1 000	Comptes 2025	Comptes 2024	Variation en données abs.	Variation en %
Dons de personnes privées	15 793	16 234	-440	-3
Dons de personnes privées – grand·e·x·s donateurices	1 855	602	1 253	208
Legs	2 183	1 213	970	80
Contributions de fondations	417	354	63	18
Contributions d'Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	305	159	146	92
Total dons et contributions non liés	20 553	18 561	1 992	11

12 DONS ET CONTRIBUTIONS LIÉS

La Section suisse est tenue d'utiliser les dons liés conformément au but auquel ils sont destinés. Elle accepte des pouvoirs publics exclusivement des dons liés en faveur du Fonds Human Rights Relief (HRRF) et du Fonds d'éducation aux droits humains (HREF). Les contributions de communes et de cantons se sont élevées à KCHF 12 (année précédente : KCHF 30).

En CHF 1 000	Comptes 2025	Comptes 2024	Variation en données abs.	Variation en %
Dons de personnes privées	2	21	-19	-92
Dons de personnes privées – grand·e·x·s donateurices	250	310	-60	-19
Contributions de fondations	2 048	1 249	799	64
Contributions des pouvoirs publics	12	30	-18	-60
Contributions d'Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	102	4	98	2 330
Contributions de sections d'Amnesty (organisations affiliées)	319	227	92	41
Total dons et contributions liés	2 733	1 841	892	48

13 PRODUIT NET RÉSULTANT DES LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	Comptes 2025	Comptes 2024	Variation en données abs.	Variation en %
Marchandises commerciales	482	528	-46	-9
Éducation aux droits humains et exposés	112	134	-21	-16
Autres produits	6	9	-3	-33
Créances résultant de livraisons et de prestations déclarées irrécouvrables	-2	-3	2	-50
Total produit net résultant des livraisons et prestations	599	667	-69	-10

14 CONTRIBUTIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES

En CHF 1 000	Rechnung 2025	Rechnung 2024	Variation en données abs.	Variation en %
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	8 293	6 154	2 139	35
Sections d'Amnesty (organisations affiliées)	57	69	-12	-18
Tiers	63	84	-20	-24
Tiers Human Rights Relief Fonds	917	730	187	26
Total contributions et allocations versées	9 330	7 037	2 294	33

Les activités d'Amnesty International Ltd. – Le Secrétariat international (SI) d'Amnesty – sont financées essentiellement par les contributions obligatoires des sections nationales. La contribution obligatoire se calcule sur la base des recettes de la section de l'année comptable et s'élève à hauteur de KCHF 6 697 (année précédente : KCHF 5 216).

15 PERSONNEL ET ORGANES

15.1 INDEMNISATION DES MEMBRES DU PERSONNEL ET DES ORGANES

En CHF 1 000	Rechnung 2025	Rechnung 2024	Variation en données abs.	Variation en %
Charges salariales	5 515	5 939	-424	-7
Charges pour les assurances sociales	933	1 020	-87	-9
Autres charges de personnel	280	262	18	7
Total charges de personnel	6 728	7 221	-493	-7

En CHF 1 000	Rechnung 2025	Rechnung 2024	Variation en données abs.	Variation en %
Remboursement des frais des membres du Comités exécutif	2	3	-1	-30
Salaire brut directrice	167	167	0	0
Total indemnités aux membres des organes dirigeants	169	170	-0	-0

Les membres du Comité exécutif ne perçoivent pas d'indemnité pour leur activité. Seuls les frais effectifs leur sont remboursés.

Durant l'année sous revue, le taux d'occupation de la directrice a été de 100 % (année précédente 100 %).

15.2 ETAT DU PERSONNEL

	2025	2024	Variation en données abs.	Variation en %
Emplois fixes	62	65	-3	-5
Équivalent plein-temps (EPT) emplois fixes	45	49	-4	-8
Stagiaires	7	6	1	17
Équivalent plein-temps (EPT) stagiaires	6	6	-	-

15.3 INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Les collaborateurices de l'association Amnesty International – Section suisse, sont assurés contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité et le décès auprès de la Fondation Abendrot, caisse de pension. C'est une institution où l'employeuse et les personnes salariées versent des cotisations définies (primauté des cotisations). La Fondation Abendrot a conclu un contrat de réassurance auprès de PKRück SA pour se couvrir des risques décès et invalidité.

Les cotisations d'employeuse ont été versées dans la période durant laquelle elles ont été décomptées. Ni durant l'année sous revue, ni durant l'année précédente, des réserves ont été constituées pour les cotisations d'employeuse.

En CHF 1 000	Excédent / déficit de couverture ¹	Part économique/utilité			Changement par rapport à l'exercice précédent	Contribu- tions limitées à la période	Charges liées à la pré- voyance dans les charges de personnel	
		30.11.25	31.12.25	31.12.24			31.12.25	31.12.24
Plans de prévoyance avec couver- ture excédentaire ²	16,6 %	-	-	-	-	413	413	451

¹ Le degré de couverture de la Fondation Abendrot au 31.12 n'étant pas encore connu au moment d'établir les présents comptes, c'est le degré de couverture du 30.11. qui est mentionné.

² Le principe de solidarité qui prévaut dans le domaine de la prévoyance fait que l'association Amnesty International, Section suisse, ne peut participer ni à un déficit, ni à un excédent de couverture.

AUTRES DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

CHARGES D'EXPLOITATION SELON LA MÉTHODE DE L'AFFECTATION DES CHARGES PAR FONCTION

Les comptes d'exploitation ont été établis selon la méthode de l'affectation des charges par fonction. Nous présentons ci-dessous les charges d'exploitation selon le principe des coûts des produits, conformément au ch. 22 des Swiss GAAP FER 21. Le calcul des différentes positions des frais est établi selon les critères de la fondation ZEW0.

En CHF 1 000	Comptes 2025		Comptes 2024	
		%		%
Contributions et allocations versées	8 259	35	6 202	28
Frais d'exploitation	2 362	10	2 489	11
Charges de personnel	4 371	19	4 617	21
Autres charges d'exploitation	666	3	634	3
Amortissements	61	0	75	0
Total dépenses pour les projets et les prestations	15 719	67	14 017	64
Contributions et allocations versées	201	1	156	1
Frais d'exploitation	4 117	17	4 197	19
Charges de personnel	860	4	1 128	5
Autres charges d'exploitation	161	1	177	1
Amortissements	9	0	11	0
Total frais de récolte de fonds et de promotion en général	5 348	23	5 670	26
Contributions et allocations versées	871	4	678	3
Frais d'exploitation	-	-	-	-
Charges de personnel	1 497	6	1 476	7
Autres charges d'exploitation	163	1	144	1
Amortissements	13	0	12	0
Total charges administratives	2 544	11	2 310	11
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	23 612	100	21 997	100

PRESTATIONS GRATUITES DE TIERS

Amnesty International est essentiellement un mouvement de bénévoles dont le travail est effectué par les membres actifs des différents groupes locaux, universitaires et jeunes d'Amnesty, ainsi que par les réseaux de campagnes et de pays. 1 128 membres, organisés au sein de groupes d'Amnesty, ont consacré environ 112 800 heures aux tâches d'Amnesty International en 2025. De nombreux autres membres se sont engagés au sein de réseaux tels que le réseau des actions urgentes et les lettres contre l'oubli. De plus, les 16 collaboratrices bénévoles du Secrétariat ont fourni environ 950 heures de travail. Les neuf membres du Comité exécutif ont fourni environ 3 000 heures de travail.

PRESTATIONS GRATUITES À DES TIERS

Durant l'année sous revue, aucune prestation gratuite n'a été accordée à des tiers.

HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

Honoraires versés à BDO SA, Berne :

En CHF 1 000	Comptes 2025	Comptes 2024	Variation en données abs.	Variation en %
Révision	20	17	3	16
Autres services	1	-	1	n.a.
Total honoraires BDO SA	21	17	4	25

ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Aucun événement important susceptible d'influencer les comptes annuels 2025 n'a été constaté après la date de clôture.

Le Comité exécutif a approuvé les comptes annuels 2025 le 23 mars 2026.

RAPPORT DE PERFORMANCE

Le rapport de performance est intégré dans le rapport d'activité. Il peut être téléchargé sur www.amnesty.ch.